

REPUBLIQUE FRANCAISE	
Département du BAS-RHIN	Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 14	<i>Séance du</i> mercredi 19 juin 2024 <i>Président de séance</i> : W. DE VREESE <i>Secrétaire de séance</i> : M. SCHMAUCH
	<i>Date de la convocation</i> : 4 juin 2024

Délibération n°14 /2024

Présents : Mmes GRAFF I., FOURNAISE E., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S.,
M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., LETT L., PAULUS B., THUMANN P. WEIL D.

Excusés : DE VREESE Agathe donne procuration à LETT Lucas, SCHIFF dit SARMOIS Anne
donne procuration à MEHN Sylvie, Mme STROH Marie-Josée donne procuration à
M. PAULUS Bernard

Absents : M. KOENIG D.

Maisons fleuries 2023

Dans le cadre de l'opération « concours des maisons fleuries », le Conseil municipal décide, pour les lauréats de l'année « 2023 » et des années à venir, de fixer les montants des prix selon le barème suivant :

- ↳ 1^{er} prix : 60 €
- ↳ 2^{ème} prix : 50 €
- ↳ 3^{ème} prix : 40 €
- ↳ Autres prix : 25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 Voix POUR, décide, les montants fixés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 19 juin 2024



Accusé de réception en préfecture 067-216703637-20240619-33-2024-AI Date de télétransmission : 28/06/2024 Date de réception préfecture : 28/06/2024
--